

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 août 2019

CP2019_08_27
id. 4744

Le 27 août 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme NEGRE (pouvoir à Mme LE CORRE)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

AVENANT 2019 À LA CONTRACTUALISATION N° 2 DE 2015 ENTRE LA COMMUNE DE MONCLAR-DE-QUERCY ET LE DÉPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

I – Rappel du contrat d'équipement n°2 approuvé en 2015 :

La commune de Monclar-de-Quercy bénéficie d'un premier contrat d'équipement approuvé par la commission permanente le 31 août 2015 pour la réalisation d'un programme estimé à 1 822 652 € HT et composé des opérations suivantes :

- équipement au groupe scolaire « la rose des vents ».....227 470,00 €
- aménagement de la traverse du village RD8.....517 499,00 €
- modernisation du village de vacances pavillonnaire.....203 483,00 €
- aménagement de l'esplanade du lac et aménagements associatifs...247 000,00 €
- réhabilitation et aménagements de bâtiments communaux.....231 700,00 €
- aménagement des locaux intercommunaux et espace économique..395 500,00 €

COÛT TOTAL INITIAL HT : 1 822 652 € HT

En application des règles de contractualisation, une subvention globale de 458 689 €, soit un taux moyen de 25,16 %, a été allouée à la commune de Monclar-de-Quercy, se répartissant comme suit :

- équipement au groupe scolaire « la rose des vents ».....79 135,00 €
 - aménagement de la traverse du village RD8.....111 313,00 €
 - modernisation du village de vacances pavillonnaire.....58 346,00 €
 - aménagement de l'esplanade du lac et aménagements associatifs.....88 140,00 €
 - réhabilitation et aménagements de bâtiments communaux.....39 645,00 €
 - aménagement des locaux intercommunaux et espace économique....82 110,00 €
- 458 689,00 €**

SUBVENTION GLOBALE : 458 689 €

À ce jour, le premier tiers d'un montant de 152 897 € et le second tiers d'un montant de 152 896 € ont été versés à la commune respectivement le 14 décembre 2015 et le 24 novembre 2016. Il reste donc à verser au titre du contrat initial 152 896 €, après vérification des réalisations.

II – Demande d'avenant 2019 :

La commune de Monclar-de-Quercy, a sollicité par courrier en date du 14 mai 2018 un avenant au contrat d'équipement n°2 en cours, qui modifie le contenu de ce dernier comme suit :

Abandon d'opérations du contrat initial :

- aménagement de locaux intercommunaux (immeuble Cocula).....31 000,00 €
- acquisition Maisons Saladin et Cambou.....40 000,00 €
- accessibilité PMR Maisons Saladin et Cambou52 500,00 €
- création d'une salle polyvalente à la maison Cambou13 500,00 €
- 137 000,00 €**

D'où contrat initial modifié :

- équipement au groupe scolaire « la rose des vents ».....227 470,00 €
- aménagement de la traverse du village RD8.....517 499,00 €
- modernisation du village de vacances pavillonnaire.....203 483,00 €
- aménagement de l'esplanade du lac et aménagements associatifs...247 000,00 €
- réhabilitation et aménagements de bâtiments communaux.....125 700,00 €
- aménagement des locaux intercommunaux et espace économique. 364 500,00 €

Sous-total contrat initial modifié: 1 685 652,00 €

Ajout de nouvelles opérations :

- création de nouveaux vestiaires pour le rugby170 000,00 €
- aménagement d'une aire ludique dans le bois de Val Fourest100 584,83 €
- création d'un nouvel espace paramédical334 000,00 €
- création d'un grand jeu aquatique à la base de loisirs129 683,65 €
- création d'une salle à multi-usages pour l'enseignement musical ...50 000,00 €

Sous-total avenant : 784 268,48 €

COUT TOTAL HT APRES AVENANT : 2 469 920,48 €

En application des règles de contractualisation, il est proposé d'attribuer à la commune de Monclar-de-Quercy une subvention globale de 579 264 €, se répartissant comme suit :

Abandon d'opération du contrat initial:..... 24 660 €

D'où contrat initial modifié :

- équipement au groupe scolaire « la rose des vents ».....79 135 €
 - aménagement de la traverse du village RD8.....111 313 €
 - modernisation du village de vacances pavillonnaire.....58 346 €
 - aménagement de l'esplanade du lac et aménagements associatifs.....88 140 €
 - réhabilitation et aménagements de bâtiments communaux.....20 565 €
 - aménagement des locaux intercommunaux et espace économique.....76 530 €
- 434 029 €

Ajout de nouvelles opérations :

- création de nouveaux vestiaires pour le rugby37 400 €
 - aménagement d'une aire ludique dans le bois de Val Fourest18 105 €
 - création d'un nouvel espace paramédical52 200 €
 - création d'un grand jeu aquatique à la base de loisirs28 530 €
 - création d'une salle à multi-usages pour l'enseignement musical9 000 €
- 145 235 €

SUBVENTION GLOBALE APRÈS AVENANT : 579 264 €

Le taux moyen de subvention s'élève à 23,45 %.

Compte tenu que le 1er et le 2ème tiers de la subvention initiale ont été versés à la commune de Monclar-de-Quercy pour un montant total de 305 793 €, il restera à verser, dans le cadre du présent avenant au contrat n°2, un 3ème tiers de solde de 273 471 € après vérification des travaux réalisés et engagés sur autorisations de programmes comme suit :

- exercice 2015 : 434 029 €
- exercice 2019 : 145 235 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 16 mars 2016, relative aux nouvelles politiques d'aides aux communes, modifiée par délibération des 4 et 5 avril 2018,

Vu la délibération de la commission permanente du 31 août 2015 relative à la contractualisation avec la commune de Monclar-de-Quercy,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'avenant 2019 au contrat d'équipement n° 2 conclu en 2015 avec la commune de Monclar-de-Quercy;
- Accorde à cet effet à la commune de Monclar-de-Quercy, l'attribution d'une subvention départementale complémentaire de 145 235 € portant ainsi l'aide globale du Département à 579 264 € (abandon de 4 opérations du contrat initial et ajout de 5 nouvelles opérations) selon le détail figurant en annexe ;
- Précise que les crédits complémentaires seront prélevés sur l'article 204142 sous-fonction 74, 94, 72, 21 et 32 du budget départemental comme suit :

Opérations	Article	Sous fonction	Montant 2015	Montant 2019
N° 1 à 10 - BCTR	204 142	74	21 600 €	46 800 €
N° 11 à 26 - HAAP	204 142	74	49 680 €	
N° 27 à 32 - SUMR	204 142	74	17 100 €	9 000 €
N° 33 à 42 - VIAM	204 142	74	22 676 €	23 505 €
N° 43 - HAIN	204 142	74	24 300 €	
N° 44 à 46 - CABT	204 142	74	33 047 €	
N° 47 à 49 - OPAA	204 142	74	68 006 €	
N° 50 - FITE	204 142	94	27 450 €	
N° 51 à 53 - LOLO	204 142	72	10 305 €	
N° 54 à 57 - BSRB	204 142	21	22 500 €	
N° 58 - BSCC	204 142	21	28 165 €	
N° 59 à 67 - ESPC	204 142	32	109 200 €	65 930 €
TOTAL			434 029 €	145 235 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département le dit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC